

Accompagnement international dans la région d'Ixcán et Cobán

Le projet de barrage hydroélectrique Xalalá

L'accompagnement international dans le Municipipe d'Ixcán, appartenant au Département du Quiché, a commencé avec les retours organisés des réfugiés guatémaltèques qui se trouvaient alors au Mexique, Chiapas, au début des années 90. Aujourd'hui, notre présence dans cette région est fortement liée aux problématiques qui entourent la construction de mégaprojets d'exploitation des ressources naturelles et, de manière plus générale, à la garantie du respect du droit de la terre. En parallèle, nous accompagnons également des communautés et des personnes qui ont été victimes des massacres perpétrés durant le conflit armé interne (1960-1996) dans le cadre de procès actuels intentés à l'encontre des responsables politiques.

Au début des années 70, la richesse et la disponibilité des terres d'un Ixcán encore peu peuplé a eu vite fait d'éveiller la curiosité et l'espoir des peuples Mayas, qui se trouvaient alors trop à l'étroit et souffraient d'une dure réalité de vie et de travail. C'est en ouvrant les chemins à coup de machette, que les communautés se sont établies petit à petit au beau milieu de la dense et profonde végétation tropicale de l'Ixcán. Ces régions ce sont également peuplées suite à l'arrivée des populations civiles fuyant le conflit armé des départements voisins (Huehuetenango par exemple).

Si la richesse de sa terre a su réveiller l'espoir d'une vie meilleure pour les populations indigènes, elle a aussi été au centre d'intérêt économiques et commerciaux. Ces convoitises ont été la cause de nombreuses violations des droits humains.

Le barrage hydroélectrique Xalalá

Le projet de construction du barrage hydroélectrique Xalalá est un exemple parfait pour illustrer une problématique qui n'en finit pas de préoccuper les esprits des défenseurs du respect et de la garantie du droit à la terre.

Ce projet n'est pas nouveau. Sa construction répond à l'intention des régimes militaires d'exploiter les ressources naturelles sur toute la frange transversale du nord du pays, ce qui nous ramène aux années 70. C'est effectivement sous ces régimes militaires qu'a été planifiée l'exploitation des ressources en pétrole, de mines et de bois, entre autre. Il est inutile de rappeler que l'exploitation de ces ressources naturelles répond aussi aux intérêts des entreprises transnationales ainsi qu'aux entrepreneurs et grands propriétaires locaux.

Plus concrètement, le projet de construction du barrage hydroélectrique Xalalá a pour but de produire de l'énergie électrique pour la vendre tant au niveau national qu'aux pays voisins. L'origine des capitaux nécessaires à sa construction serait divisée de la manière suivante : 80% provenant de fonds étrangers et 20% de fonds nationaux.

Si le projet devait aboutir, il entraînerait l'inondation de plusieurs communautés des municipales de l'Ixcán, Cobán et Uspantán. Les territoires qui se verraient inondés sont peuplés à 81.9% par une population indigène. Bien que les peuples indigènes occupant ces territoires représentent un obstacle majeur et s'opposent clairement à ce projet, le problème réside dans le fait qu'ils ne possèdent pas de titre de propriété pour ces terres. D'où la peur et la crainte de ces derniers de se voir un jour expulsés et une fois encore déplacés de leurs terres. Car rappelons-le : au-delà d'être une source vitale d'autonomie alimentaire, ce territoire indigène possède une dimension culturelle et appartient à la cosmovision Maya.

Bien que les discours des divers gouvernements et entreprises se montrent soucieux de l'environnement et cherchent à établir des mesures de sûreté et de garantie, le peuple Maya n'est pas dupe et peut compter sur l'exemple des conséquences du barrage hydroélectrique Chixoy pour justifier son net refus.

Le barrage hydroélectrique de Chixoy se trouve à proximité de San Cristobal Verapaz, au nord du Guatemala, et se trouve être actuellement le plus grand barrage du pays. Il a été construit entre 1977 et 1983, soit dans le contexte de la guerre civile, et financé par la Banque Mondiale et la Banque Interaméricaine de Développement. Sa construction a entraîné la disparition de 23 communautés et a affecté directement environ 3'400 personnes qui y vivaient. Une fois de plus le droit des peuples Mayas a été bravé par la non consultation et la non négociation entre les communautés affectées et les dirigeants du projet. Le déplacement des peuples indigènes a été imposé de manière unilatérale par le INDE (Institut National d'Electrification) avec l'appui et la coordination de l'armée. L'exigence des communautés de procéder à des négociations justes et légales s'est achevée avec la disparition de leaders communautaires et dans un massacre, comme celui de Rio Negro en 1982 et 1983, justifié par une soit-disant lutte contre-insurrectionnelle.

Ainsi, la pénible et dure musique du passé est en train de se répéter puisque jusqu'à maintenant aucune négociation avec les communautés qui seraient touchées par le projet Xalalá n'a été menée, et ce n'est pas faute de l'avoir demandée. Ni le gouvernement, ni les entreprises en charge de la construction ne répondent aux multiples demandes d'information et de négociations envoyées par les communautés.



Pancarte à l'entrée de la communauté « Las Margarita Copones » très engagée dans la lutte contre le projet Xalalá.

Au mépris des lois

Si le projet aboutit, cela représenterait une grave violation des droits nationaux, internationaux et des compromis négociés dans les Accords de Paix. L'Etat guatémaltèque n'offre en effet aucun type d'indemnisation ou relocalisation garanties par les droits individuels et communautaires. Selon l'article 10 de la déclaration de l'ONU sur les Droits des Peuples Indigènes, « *Les peuples autochtones ne peuvent être contraints de quitter leurs terres et territoires. Il ne peut y avoir de réinstallation qu'avec le consentement, exprimé librement et en toute connaissance de cause, des peuples autochtones concernés et après accord sur une indemnisation juste et équitable et, si possible, avec possibilité de retour* »¹ Le Guatemala a

¹ Consulté le 15 juillet 2012 sur le site : http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/pacifique/australie_texte-ONU93.htm

signé plus d'une déclaration et instruments des Droits de l'homme, entre autre : la Déclaration Universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention américaine relative aux droits de l'homme ainsi que la Convention 169 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux peuples indigènes et tribaux. Par la signature de ces diverses conventions et pactes, l'Etat du Guatemala se voit obligé juridiquement de répondre et d'assumer l'obligation de protéger et respecter les droits de l'homme de toutes les personnes qui se trouvent sur son territoire.

Toutefois, avec la crise économique mondiale et la crise de l'euro, aucune entreprise étrangère ne s'est encore offerte pour la construction du barrage hydroélectrique Xalalá. Selon Marinius Boer, le gérant général de L'INDE, l'investissement nécessaire au projet s'élève à environ 350'000\$. L'INDE a récemment annoncé qu'il avait l'intention de reprendre le processus de licitation du projet Xalalá au cours de l'année 2013. Il est prévu de terminer les études (géologiques entre autre) en février 2013, de définir le modèle commercial du barrage entre mars et avril. L'appel aux entreprises intéressées devrait être lancé a milieu de l'année 2013.

La question de la construction du projet Xalalá et des contestations et violations des droits humains qu'elle entraîne est une thématique qui risque de rapidement évoluer et de prendre de l'ampleur en Ixcán durant ces prochains mois et que le projet ACOGUATE continuera de suivre.

Par Yasna Mimbela, accompagnatrice au sein du projet ACOGUATE, juillet 2012
